

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 7, substituer à la référence :

« L. 230-13-1 »,

la référence :

« L. 230-28 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.